

Département de l'AIN
Commune de VIRIEU LE GRAND

Objet : Arrêté de stationnement place du monument aux Morts, place Honoré Urfé

Le Maire de la commune de VIRIEU LE GRAND,

- . Vu le code des communes, notamment les articles L.131.1, L.131.2, L.131.3, et L.131.4
- . Vu le Code de la route, notamment l'article A225,
- . Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale, en vertu de ses pouvoirs de police d'assurer le bon ordre, la sûreté publique et notamment la commodité de passage et de circulation dans les rues, places et voies publiques,
- . Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement durant le marché de Noël du samedi 29 novembre 2025, place du monument aux Morts et place Honoré d'Urfé sur la commune de Virieu le Grand.

ARRETE 2025-50

Article 1 : Exceptionnellement, en raison du marché de Noël, le stationnement sera interdit place du monument aux Morts et place Honoré d'Urfé le samedi 29 novembre 2025 de 12h00 à 00h00.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à :

- . M le Commandant de brigade de Gendarmerie de VIRIEU LE GRAND
- . Le service technique de la commune de Virieu le Grand
- . Les usagers, par voie d'affichage

Fait à VIRIEU LE GRAND,
le 24 novembre 2025

Le Maire,

Yvette VALLIN

